



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-septième session

187 EX/7

Partie I

PARIS, le 26 août 2011
Original anglais

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORTS DES ORGANES DIRECTEURS DES PROGRAMMES INTERGOUVERNEMENTAUX ET DES INSTITUTS DE CATÉGORIE 1 DE L'UNESCO

PARTIE I

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE L'UNESCO POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE (IIRCA) SUR LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT EN 2010-2011

Résumé

Conformément à l'article IV (6) des Statuts de l'IIRCA (résolution 30 C/8), le Conseil d'administration de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique soumet à la Conférence générale, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, le rapport sur les activités de l'Institut pour 2010-2011 destinées à renforcer les capacités nationales dans le cadre de la politique générale de l'UNESCO et plus particulièrement au regard du Cadre d'action de Dakar.

Le document 34 C/REP/6, qui est joint en annexe, contient ledit rapport et est ainsi soumis au Conseil exécutif pour examen.

Aucune décision n'est proposée.



Conférence générale
36^e session, Paris 2011

rep

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Rapport

36 C/REP/6
5 août 2011
Original anglais

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL
DE L'UNESCO POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE (IIRCA)
SUR LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT EN 2010-2011**

PRÉSENTATION

Source : Article IV (6) des Statuts de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) (résolution 30 C/8).

Antécédents : Conformément à cet article, le Conseil d'administration de l'Institut présente son rapport sur les activités de celui-ci à la Conférence générale.

Objet : Le présent rapport fait le point sur les activités de l'Institut en 2010-2011 destinées à renforcer les capacités nationales dans le cadre de la politique générale de l'UNESCO et en particulier à la lumière du Cadre d'action de Dakar.

1. Le présent rapport fait le point sur les activités de programme de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) en 2010-2011, notamment celles qu'il a menées en collaboration avec ses partenaires.

ANTÉCÉDENTS

2. Le Conseil d'administration de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) soumet à la Conférence générale, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, le rapport sur les activités de l'Institut pour 2010-2011. Les programmes ont été mis en œuvre conformément aux Statuts de l'Institut et à la résolution 35 C/8 relative à l'IIRCA.

3. L'IIRCA contribue, dans le cadre de l'axe d'action 1, au résultat escompté relatif aux enseignants : « Renforcement des capacités nationales afin de former et retenir des enseignants de qualité, particulièrement en Afrique dans le cadre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) ».

PRODUITS ET RÉALISATIONS

4. Les produits et réalisations ci-après contribuent au résultat escompté susmentionné :

Renforcement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national grâce à des formations

5. L'IIRCA a organisé un certain nombre d'ateliers de formation sur la gestion des établissements de formation des enseignants pour les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) (Kenya, 28 mars – 1^{er} avril 2011). Une formation analogue a aussi été organisée au profit de 142 responsables de la gestion de l'éducation en Éthiopie. On estime que ces ateliers ont doté les intéressés des compétences nécessaires pour gérer avec plus d'efficacité et d'efficacités le personnel placé sous leur responsabilité ainsi que les ressources et les locaux dont ils disposent. Certains d'entre eux ont même dirigé ensuite des formations destinées à transmettre ce qu'ils avaient appris à leurs collègues dans leurs pays et/ou institutions d'origine respectifs.

6. De plus, un atelier régional sur l'élaboration de normes applicables aux enseignants basées sur les TIC pour l'Afrique a eu lieu en octobre 2010 en République du Congo pour la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et l'IGAD. Des représentants de huit pays de la région ont pris part à cet atelier. Pour donner suite à cette activité, l'IIRCA prépare actuellement un atelier de validation qui définira des normes applicables aux enseignants basées sur les TIC à l'échelle de l'Afrique. Une fois finalisé, cet instrument sera utilisé pour évaluer les normes applicables aux enseignants en Afrique.

7. Dans le cadre du mandat qui lui a été assigné d'aider les États membres d'Afrique à élaborer et mettre en œuvre des politiques relatives aux enseignants, l'Institut travaille en collaboration avec les personnes chargées de ces questions dans la région de la CEDEAO. Quatorze des 15 pays de la région ont participé à un atelier organisé au Ghana en juillet 2011 ; les participants ont élaboré des plans d'action de suivi, avec l'appui de l'IIRCA.

8. En 2010, l'Institut a apporté son soutien aux États membres dans les domaines du perfectionnement professionnel des enseignants, en particulier en matière d'enseignement des sciences, des mathématiques et des technologies, et du développement des compétences au service d'une participation accrue des filles à ces disciplines. À cet égard, un atelier a été organisé au profit de 96 enseignants de 22 écoles de la province de Mpumalanga (Afrique du Sud) en collaboration avec l'Université de Pretoria. Les commentaires reçus des enseignants attestent l'importance de la formation pour améliorer la façon dont ils enseignent ces matières. De même, un atelier sous-régional sur le développement des compétences en vue d'une participation accrue des filles dans ces disciplines a eu lieu au Swaziland en octobre 2010. Cet atelier a sensibilisé davantage les participants à la nécessité d'encourager les filles à s'inscrire dans les filières qui sont traditionnellement considérées comme uniquement masculines.

9. Un dialogue stratégique sur l'analyse des programmes de formation des enseignants dans certains pays d'Afrique de la sous-région de la CEDEAO a également eu lieu en partenariat avec le Réseau ouest et centre africain de recherche en éducation (ROCARE). Cette activité vise à créer une synergie entre les programmes de formation des pays de la région dans le cadre des efforts d'intégration dont l'Union africaine s'est fait le fer de lance.

Production et échange de connaissances par le biais de la recherche et des publications

10. Une des trois principales activités de programme de l'IIRCA consiste à mener des travaux de recherche sur des questions pertinentes et à en publier les résultats. Ainsi, l'Institut a diffusé les conclusions de ses travaux de recherche sur les questions relatives aux enseignants et les bonnes pratiques en matière d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE) aux participants de forums régionaux et mondiaux (Russie 2010, Bénin et États-Unis 2011). Il participe aussi à la préparation du lancement d'une plate-forme régionale de renforcement des capacités et d'échange de connaissances sur l'EPPE en collaboration avec une initiative régionale visant à créer un « pôle de connaissances » et un « centre d'excellence » à Maurice. De plus, l'Institut, qui s'intéresse aux questions relatives à l'égalité entre les sexes, a commandé une étude sur l'élaboration des politiques en faveur des enseignants dans une perspective d'égalité entre les sexes dans trois pays d'Afrique de l'Ouest (Ghana, Nigeria et Sénégal). Pour y donner suite, l'IIRCA participe à la conception de modules de formation à l'élaboration de politiques en faveur des enseignants soucieuses d'égalité entre les sexes, modules qui seront finalisés d'ici la fin de l'année 2011.

11. En outre, l'Institut a mené une étude sur l'intégration des TIC dans la formation des enseignants en Afrique. Les résultats de cette étude sont en cours de traitement et seront publiés et largement diffusés parmi les États membres en vue d'être utilisés.

12. Dans le cadre de ses efforts pour nouer des partenariats, l'IIRCA a coorganisé le sixième Symposium de recherche du Commonwealth sur la mobilité, le recrutement et la migration des enseignants (8-9 juin, Éthiopie), en collaboration avec le Secrétariat du Commonwealth. De plus, il a renforcé sa collaboration avec le Siège de l'UNESCO, le Secrétariat du Commonwealth et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), et participe à une étude relative à la formation des enseignants en cours d'emploi dans un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne.

13. La diffusion des conclusions des travaux de recherche et d'autres publications pertinentes s'est nettement améliorée au sein de l'IIRCA grâce au lancement de la série intitulée « Fundamentals of Teacher Education Development » (principes de la formation des enseignants), en anglais et en français. Le premier numéro a été publié et trois autres sont en cours de finalisation. La lettre d'information de l'Institut a paru régulièrement, publiant des articles sur les thèmes de l'élaboration des politiques relatives aux enseignants, du renforcement des capacités des enseignants dans les régions rurales d'Afrique et de la migration des enseignants.

Soutien technique pour la mise en œuvre de la TTISSA

14. L'IIRCA a apporté son soutien à la mise en œuvre de l'outil de diagnostic de la TTISSA grâce à des missions exploratoires dans trois pays (Burundi, Lesotho et Mali) et participe à l'évaluation des capacités du sous-secteur de la formation des enseignants en Sierra Leone, en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Accra et le Siège de l'Organisation.

Renforcement des partenariats avec les parties prenantes intéressées

15. L'IIRCA travaille en collaboration avec l'Union africaine en vue de la mise en œuvre de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique en participant régulièrement au processus du Mécanisme de coordination régionale, ainsi qu'à la Conférence panafricaine sur les enseignants (Togo, 13-15 avril 2011). Au cours de la période couverte par le présent rapport, l'Institut a consolidé ses liens avec le Centre international de formation et de recherche pour l'enseignement rural (INRULED) dans le cadre d'un projet financé par la Chine et mis en œuvre en partenariat avec le Centre.

16. De même, l'IIRCA s'efforce de développer et renforcer les partenariats avec les organisations internationales, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

17. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour instaurer des partenariats avec le secteur privé, l'IIRCA entretient des liens étroits avec la Global e-Schools and Communities Initiative (GeSCI – Initiative mondiale pour les communautés et écoles en ligne) en vue de concevoir et de mettre en œuvre le programme de leadership africain en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), et a lancé des projets de collaboration avec Microsoft en Éthiopie pour la formation des enseignants à l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques, projets qui pourraient être élargis à d'autres pays d'Afrique.

Évolutions positives et défis persistants

18. Les conditions de travail, en termes d'espaces de bureau, se sont améliorées, l'Institut étant désormais situé dans l'immeuble qu'occupe la Commission économique pour l'Afrique (CEA). En outre, le Gouvernement éthiopien a pris l'initiative de construire un bâtiment de six étages pour l'Institut. La première pierre de l'édifice a été posée par la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, et le Ministre éthiopien de l'éducation, M. Demeke Mekonnen, lors d'une cérémonie organisée le 23 février 2010. Le bâtiment devrait être achevé dans deux ans.

19. Bien qu'un spécialiste de l'éducation de classe P-4 recruté sur le plan international ait été affecté à l'Institut en 2010, la situation des effectifs de l'IIRCA continuait de poser problème au début de l'exercice biennal. Le poste de directeur a été pourvu en novembre 2010, près de deux ans après la mutation de l'ancien directeur. Le coordonnateur de programme qui avait été nommé en septembre 2008 et qui faisait office de responsable a été muté au BREDA en octobre 2010, laissant un vide préjudiciable à l'exécution du programme. Le recrutement d'un autre coordonnateur de programme est en cours.

20. Si les crédits alloués à l'IIRCA au titre du budget ordinaire ont augmenté, le manque de ressources financières reste problématique. Ces crédits sont toujours utilisés essentiellement pour couvrir les dépenses de personnel, ne laissant que des ressources limitées pour la mise en œuvre du programme. Cependant, des efforts concertés sont déployés depuis la nomination du nouveau directeur pour recueillir des ressources extrabudgétaires.

Observations finales

21. Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration de l'IIRCA s'est réuni à Addis-Abeba (3-4 décembre 2010) en vue d'approuver, notamment, le nouveau Plan stratégique de l'Institut (2011-2015). Ce nouveau plan tient compte des nouvelles directives mises au point par l'UNESCO sur les questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques des enseignants et à la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique de l'Union africaine. L'IIRCA espère donc consolider ses efforts en vue d'obtenir des ressources extrabudgétaires et renforcer ses liens avec ses principaux partenaires en vue d'une mise en œuvre réussie du plan.

22. Un rapport de 2011 remis à l'Institut par le Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO souligne que toutes les recommandations issues de l'évaluation de l'IIRCA en 2005 ont été pleinement mises en œuvre.

23. L'Institut prépare aussi le terrain en vue de mener des programmes de formation pour le perfectionnement des enseignants à tous les niveaux, ce qui donnera plus d'impact à ses activités aux niveaux national, sous-régional et régional, grâce à des modalités d'apprentissage en direct ou basé sur les TIC. Ce projet prendra son essor lorsque les locaux de l'Institut seront achevés et dotés des équipements nécessaires.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Cent quatre-vingt-septième session

187 EX/7
Partie II

PARIS, le 12 août 2011
Original anglais

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORTS DES ORGANES DIRECTEURS DES PROGRAMMES
INTERGOUVERNEMENTAUX ET DES INSTITUTS DE CATÉGORIE 1 DE L'UNESCO**

PARTIE II

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS (PIPT)
(2010-2011)**

Résumé

Conformément à l'article 10 des Statuts du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous, la Directrice générale présente à la Conférence générale à chacune de ses sessions, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur la mise en œuvre du Programme Information pour tous (paragraphe 2) et le Conseil présente également, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur ses activités à la Conférence générale à chacune des sessions de celle-ci (paragraphe 3).

Le document 36 C/REP/16, joint en annexe au présent document, contient ces deux rapports et est ainsi soumis à l'examen du Conseil exécutif.

Aucune décision n'est proposée.



Conférence générale
36^e session, Paris 2011

rep

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Rapport

36 C/REP/16
22 juillet 2011
Original anglais

**RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
INFORMATION POUR TOUS (PIPT)
(2010-2011)**

PRÉSENTATION

Source : Conformément à l'article 10 des Statuts du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous, la Directrice générale présente à la Conférence générale à chacune de ses sessions, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur l'exécution du programme (paragraphe 2), et le Conseil présente à la Conférence générale à chacune de ses sessions, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur ses activités (paragraphe 3).

Le présent document contient ces deux rapports.

Si leur examen par le Conseil exécutif devait donner lieu à des observations ou recommandations, celles-ci seraient communiquées à la Conférence générale dans un addendum au présent document.

PARTIE I – RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS

1. Le Programme Information pour tous (PIPT) a été créé en 2001 pour offrir une plate-forme aux débats internationaux sur les politiques et énoncer des principes directeurs pour l'action dans le domaine de l'accès à l'information et au savoir pour la participation de tous aux sociétés du savoir. Au cours de l'exercice 2010-2011, le Secrétariat a continué de mettre en œuvre le Plan stratégique pour le Programme Information pour tous approuvé par le Conseil exécutif à sa 180^e session (document 180 EX/15).

2. Parmi les principales réalisations du programme au cours de l'exercice écoulé figure le succès de la mise en œuvre des activités prévues dans le Plan stratégique (2008-2013) pour revitaliser le programme. Ces activités comprenaient des projets financés au titre du Programme ordinaire et par le Fonds spécial du PIPT, auxquels sont venus s'ajouter une augmentation des moyens en personnel mis à la disposition du PIPT par le Secrétariat, le renforcement de la visibilité du PIPT, le soutien apporté à la création de nouveaux comités nationaux du PIPT et l'organisation de réunions et manifestations régionales et internationales en rapport avec le PIPT.

Mise en œuvre de projets dans les domaines prioritaires

3. Accessibilité de l'information et information au service du développement : Avec le soutien financier du Gouvernement espagnol, l'UNESCO a appuyé la création de la « Biblioteca Virtual », compilation en ligne de textes sur les politiques de la jeunesse en Amérique latine couvrant les pays ci-après : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Salvador, Uruguay et Venezuela. Lors de la création de cet important instrument relatif aux politiques, une attention particulière a été prêtée à l'inclusion de ressources dédiées à l'autonomisation des femmes. Une version sur CD-ROM a également été créée et diffusée afin de permettre l'accès hors ligne.

4. Un deuxième projet, intitulé « Accès à l'information, obligation redditionnelle et transparence dans la région des Andes » a également bénéficié du soutien de l'Espagne. Ce projet est axé sur le renforcement de la capacité des citoyens, surtout les femmes, les fonctionnaires et les responsables gouvernementaux, à utiliser les TIC, pour l'élaboration de stratégies visant à faciliter la création, la collecte et la divulgation de l'information du domaine public ainsi qu'à favoriser la transparence et la participation des citoyens en renforçant le droit à l'information. La contribution totale de l'Espagne à ces deux activités s'est élevée à 204 106,57 dollars des États-Unis et 21 310 euros.

5. Maîtrise de l'information : L'UNESCO, en collaboration avec l'Institut asiatique de journalisme et de communication (AIJC) a apporté son soutien à la tenue de la cinquième réunion du Réseau d'information pour l'information et le Pacifique (APIN) et de l'atelier sur la maîtrise des TIC, à Manille, Philippines, du 23 au 26 novembre 2010. Cette rencontre a rassemblé des responsables des politiques de l'information et des dirigeants représentant les pays membres de l'APIN. Elle a mieux harmonisé les statuts de l'APIN avec les priorités du PIPT et élaboré un plan d'action en vue du développement d'outils d'information et de l'échange d'expériences entre pays membres de l'APIN. Un atelier d'une journée sur les compétences nécessaires pour promouvoir la maîtrise des TIC a été organisé par le département de la recherche en communication de l'Université des Philippines immédiatement après la réunion de l'APIN.

6. Accroître la sensibilisation à l'éthique de l'information : En septembre 2010, l'UNESCO a organisé (à Gaborone), de concert avec l'Université du Botswana, la troisième Conférence internationale sur l'éthique de l'information, intitulée « Enseigner l'éthique de l'information en Afrique : situation actuelle, possibilités et défis ». La conférence s'est montrée favorable à la recherche et à l'élaboration de programmes africains d'éthique de l'information. Un soixantaine d'experts venus d'Afrique, d'Amérique du Nord et d'Europe y ont assisté. Des établissements

universitaires centrafricains, ghanéens, kényans, namibiens, nigériens, ougandais, sud-africains, tanzaniens, zambiens et zimbabwéens ont présenté des exposés d'où s'est dégagée une perspective cohérente de l'état actuel des connaissances dans le domaine de l'éthique de l'information en Afrique. Les principales réalisations de la réunion ont été une feuille de route et un plan d'action en vue de l'établissement de programmes d'éthique de l'information dans les universités africaines.

7. L'UNESCO a également organisé la réunion de consultation du SMSI sur la grande orientation C10 (Dimensions éthiques de la société de l'information) sur le thème « la cyberéthique et l'infoéthique : liberté et sécurité, respect de la vie privée, malveillance et préjudice, propriété » lors du Forum 2011 du SMSI (16-20 mai) à Genève, Suisse. Cette manifestation a rassemblé à Genève des représentants de gouvernements, d'OIG, d'ONG et d'établissements universitaires. Des participants brésiliens, canadiens, français, mexicains et portugais y ont également pris part et contribué à distance par retransmission simultanée en direct sur le Web.

Améliorer la visibilité et soutenir la collecte de fonds

8. Fin 2010, les sites Web du PIPT ont été restructurés et leur conception a été revue afin d'améliorer l'accès à l'information concernant le programme et ses réalisations, et de mieux l'organiser. L'évolution constante du site Web du PIPT devrait lui permettre de favoriser un meilleur ciblage de la diffusion des contenus et la collecte de données pertinentes.

9. Afin d'accroître la visibilité du PIPT et d'améliorer son impact sur la collecte de fonds, le Secrétariat a régulièrement diffusé des informations sur le programme. Des articles sur le PIPT et ses activités sont parus en ligne et dans d'importantes publications comme le rapport de la Commission sur le haut débit pour le développement numérique. Une brochure actualisée du PIPT est en cours de préparation.

10. En réponse à une demande du Bureau, le Secrétariat a entrepris, en coopération avec les bureaux hors Siège, de repérer des projets au titre du PIPT susceptibles d'être présentés par le Président du programme aux pays donateurs en vue d'un éventuel financement. Le Secrétariat, toujours à la demande du Bureau, prépare actuellement un mécanisme de sélection et de reconnaissance des projets d'exception des comités nationaux du PIPT.

Dynamiser les comités nationaux du PIPT et renforcer la coopération régionale

11. En juin 2011, l'UNESCO a organisé, en coopération avec le Gouvernement de la Grenade, la première Conférence régionale du PIPT pour les pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes sur le thème « Édifier des sociétés caribéennes du savoir ». Cet événement a suscité la création de comités nationaux du PIPT, donné lieu à l'élaboration d'un plan régional d'action et d'une déclaration politique engageant les États membres qui assistaient à la réunion à soutenir la création de sociétés du savoir axées sur le développement dans lesquelles les peuples puissent mettre en œuvre toutes leurs potentialités, promouvoir le développement durable et améliorer leur qualité de vie. La déclaration encourage l'UNESCO à continuer de soutenir la coopération et le développement au niveau régional dans le cadre du Programme Information pour tous.

12. À l'heure actuelle, des contacts et des échanges réguliers sont entretenus avec les comités nationaux du PIPT des pays suivants : Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Émirats Arabes Unis, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Grenade, Indonésie, Israël, Kenya, Koweït, Lettonie, Madagascar, Mali, Nigéria, Philippines, République populaire démocratique de Corée, Thaïlande, Ukraine, Venezuela, et Viet Nam. De nouveaux comités nationaux du PIPT ont été ou sont en passe d'être créés en Azerbaïdjan, en Tunisie et en Zambie.

Organisation des réunions statutaires du Conseil et de son Bureau

13. Pendant l'exercice biennal en cours, le Secrétariat a organisé une session du Conseil en mars 2010 et deux réunions du Bureau (en mars 2010 et février 2011). La totalité du budget consacré à l'organisation de ces réunions était issue du budget ordinaire de l'Organisation, sans contribution des États membres.

14. Le Secrétariat tient des ONG telles que le Coordinating Council of Audiovisual Archives Associations (CCAAA), la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) et le Conseil international des archives (ICA) informées en permanence des activités menées au titre du PIPT en les invitant à prendre part à ces réunions en qualité d'observateurs.

Coopération avec le Bureau du PIPT

15. Le Secrétariat a continué de développer une coopération constructive et fructueuse avec le Bureau durant l'exercice biennal couvert par le présent rapport. Il a bénéficié en permanence des orientations et des avis du Conseil et du Bureau du programme pour la mise en œuvre de toutes les activités relatives au PIPT et a fourni un appui technique et financier dans le cadre de leurs activités.

16. À la 18^e session du Bureau du PIPT, le Secrétariat a présenté ses activités concernant les indicateurs relatifs à la maîtrise des médias et de l'information, le logiciel libre et Open Source et la plate-forme Open Suite. Cela a permis d'appeler davantage l'attention sur ces activités et de renforcer encore la collaboration entre les activités du PIPT et celles du Secrétariat. Les discussions engagées à la suite de ces présentations ont débouché sur l'identification et la préparation d'activités qui devraient être menées en 2012-2013.

17. La prise en compte des domaines d'activité prioritaires du PIPT a orienté la préparation de la contribution du Secteur de la communication et de l'information au projet de 36 C/5.

Observations de la Directrice générale sur la mise en œuvre du PIPT

18. La Directrice générale appuie activement l'actuelle mise en œuvre du Plan stratégique pour le PIPT. Grâce à l'enveloppe de ressources dont dispose l'Organisation, des effectifs supplémentaires ont été mis à disposition pour intensifier les efforts visant à redynamiser le programme.

19. La Directrice générale souligne toutefois que le PIPT a besoin de ressources humaines et financières supplémentaires pour pouvoir répondre aux priorités qui lui ont été assignées par les États membres, et les exécuter efficacement. Tout en se félicitant de l'intérêt renouvelé et des perspectives plus positives observés parmi les États membres, il reste absolument nécessaire de renforcer les activités de collecte de fonds ainsi que les contributions volontaires au niveau des États membres afin d'appuyer et de consolider cette évolution positive sur les plans international et national. Les orientations stratégiques de ce programme ont été pleinement approuvées par le Conseil exécutif en 2008. C'est pourquoi la Directrice générale invite une fois de plus les États membres à accroître leurs contributions extrabudgétaires au PIPT et prie instamment les membres du Bureau et du Conseil du programme de participer d'une manière plus active et plus efficace aux activités de collecte de fonds afin de multiplier les réalisations au titre de ce programme et d'élargir la diversité géographique et le champ d'action.

PARTIE II – RAPPORT DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS SUR SES ACTIVITÉS

Activités du Conseil et de son Bureau

20. Le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous a tenu sa sixième session les 29 et 30 mars 2010, et sa prochaine réunion aura lieu en avril 2012. Le Bureau redynamisé continue à jouer un rôle actif dans la vie du programme grâce à ses réunions, à l'activité de la présidence et aux consultations en ligne.

21. Le Conseil a notamment mené les activités suivantes :

Aider les États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales de l'information et des stratégies du savoir

22. Les principales activités dans ce domaine ont été les suivantes : (a) finalisation et publication du rapport intitulé « National Information Society Policy : A Template » (Modèle de politique nationale pour une société de l'information) en janvier 2010, diffusion du rapport sous forme physique et électronique auprès des États membres et traduction du document par la Chine et la Russie dans leur langue nationale ; (b) création et maintien d'un Observatoire en ligne sur la société de l'information et publication de Lettres d'information bimestrielles sur les dernières évolutions ; et (c) publication du Rapport annuel 2010 sur les politiques de la société de l'information. L'Argentine, la Pologne et la Hongrie ont apporté les contributions les plus notables à ces importants projets.

23. Le PIPT a également appuyé l'organisation d'événements nationaux, régionaux et internationaux clés visant à renforcer la pertinence du programme au niveau national, et a contribué au débat de politique internationale ainsi qu'à l'élaboration de cadres d'action. Ces interventions sont décrites de manière plus détaillée dans les sections correspondantes.

Contribution du Conseil du PIPT à la préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5)

24. Le PIPT a activement contribué à la préparation du Projet de programme et de budget de l'UNESCO pour 2012-2013 (36 C/5). Un certain nombre de propositions élaborées par les groupes de travail du PIPT ont été officiellement soumises par le Conseil en juillet 2011.

Constitution d'un Groupe de travail à parties prenantes multiples chargé des cinq priorités du PIPT

25. Les groupes de travail du PIPT chargés des cinq domaines prioritaires ont désigné des présidents pour piloter l'établissement de comptes rendus sur chacun de ces domaines, la révision et l'harmonisation des travaux et la mise à jour des listes d'experts internationaux dans ces différents domaines. Ils se sont également appliqués à renforcer leurs liens avec les activités du Secrétariat.

26. Le Groupe de travail sur l'éthique de l'information, co-piloté par la Lettonie et le Venezuela, a présenté un Projet de code éthique pour la société de l'information qui a été adopté par le Conseil du PIPT pour présentation à la Conférence générale de l'UNESCO à sa 36^e session et approbation. Ce Projet de code, dont c'est actuellement la troisième version, a tiré grandement parti d'un large processus de collaboration engagé en 2006 et, notamment, des contributions d'experts internationaux et d'organisations intergouvernementales, ainsi que des résultats de consultations régionales organisées en Afrique, en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique et en Europe.

27. À la demande du Groupe de travail sur la préservation de l'information, le Bureau et le Conseil du PIPT ont adopté le Manifeste de l'IFLA pour les bibliothèques numériques et recommandé qu'il soit présenté à la Conférence générale à sa 36^e session pour approbation.

28. Le Groupe de travail sur la maîtrise de l'information entreprend actuellement l'élaboration de diverses stratégies nationales et régionales pour adapter et appliquer les notions relatives à la maîtrise de l'information, élaborer des programmes d'enseignement et utiliser des indicateurs pour évaluer les compétences en matière d'information.

Contribution du PIPT au débat international sur la société de l'information et à la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI

29. Le Bureau du PIPT de même que le Secrétariat de l'UNESCO et les comités nationaux du PIPT ont organisé divers forums régionaux et internationaux pour échanger des vues et des informations et apporter une aide à la décision dans les domaines prioritaires du PIPT. Dans ce contexte, ont notamment été organisées la cinquième réunion du Réseau d'information pour l'Asie et le Pacifique sur le thème « Politique de l'information : accessibilité, média, maîtrise de l'information » (Manille, Philippines, 20-23 novembre 2010) et la Conférence régionale sur l'édification de sociétés du savoir dans les Caraïbes (Saint-Georges, la Grenade, 15-17 juin 2011).

30. Un certain nombre de manifestations spéciales du PIPT sur la préservation de l'information, l'accessibilité de l'information et la maîtrise de l'information ont également été organisées : (a) la Conférence internationale annuelle ADIT pour les professionnels des musées (Krasnodar, Russie, 8-10 juin 2010 et Minsk, Bélarus, 11-14 mai 2011) ; et (b) la Conférence internationale annuelle pour la Crimée (Soudak, Ukraine, juin 2010 et juin 2011), qui a réuni quelque 1 500 participants venus de 40 pays. À la conférence tenue en 2011, un séminaire spécial sur l'accès libre a été organisé en présence de Mme Ellen Tise, Présidente de l'IFLA.

31. À l'invitation de l'IFLA, M. Evgeny Kuzmin, Président du PIPT, a participé à la 62^e Conférence générale annuelle de l'IFLA qui s'est tenue à Göteborg, en Suède (août 2010). La participation du Président a donné l'occasion de présenter les travaux du PIPT et, de concert avec le comité permanent de la section de la maîtrise de l'information de l'IFLA, de définir des mesures particulières pour mettre en œuvre le plan d'action conjoint PIPT-IFLA visant à promouvoir la maîtrise de l'information.

32. Le Conseil du PIPT a pris des mesures préliminaires en vue de l'élaboration d'un rapport mondial sur la préservation de l'information, qui est un des nouveaux défis de la société de l'information. La gravité, l'ampleur, la complexité et la portée des problèmes de préservation échappent pratiquement à la plupart des gens. La croissance exponentielle des réseaux numériques en fait une question urgente. Le rapport mondial jettera les bases nécessaires pour formuler des recommandations plus précises en vue de l'élaboration de politiques nationales de préservation de l'information.

33. Pour appuyer ces efforts et mettre en place un cadre qui permettra de déterminer et d'examiner les problèmes et solutions concernant la préservation à long terme de l'information (comme les notions, méthodes, politiques, lois et activités liées à la préservation de l'information numérique à l'échelle internationale, régionale et nationale), une conférence internationale sur la préservation des informations numériques dans la société de l'information se tiendra à Moscou (Fédération de Russie), du 2 au 5 octobre 2011. Cette conférence devrait réunir une centaine d'experts venus de services de bibliothèques et d'archives, de musées, d'établissements d'enseignement et des milieux scientifiques, d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que du secteur privé, qui représenteront une cinquantaine d'États membres du monde entier. Elle s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la conférence internationale sur la conservation numérique qui sera organisée par l'UNESCO à l'automne 2012.

34. Un certain nombre d'autres propositions de projet ont été rédigées par le Groupe de travail du PIPT sur la préservation de l'information, qui est piloté par l'Autriche. Ces propositions de projet portent notamment sur les questions suivantes : (a) sauvegarde des documents cachés de la diversité linguistique et culturelle ; (b) logiciel libre pour la préservation numérique et la gestion des données ; et (c) promotion de la coopération internationale à l'appui des registres de format.

35. Le multilinguisme est une question transversale dans la société de l'information et le PIPT prend des mesures énergiques pour favoriser des avancées dans ce domaine. Un centre de compétences pour le multilinguisme dans le cyberspace a été mis en place en 2010 à l'Université fédérale du nord-est de Iakoutsk (Fédération de Russie) pour donner suite à la Résolution de Lena adoptée lors de la première Conférence internationale sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace, organisée avec le concours du PIPT en 2008. Cette Conférence s'est de nouveau réunie à Iakoutsk du 12 au 14 juillet 2011 avec la participation d'éminents experts venus de 33 pays de tous les continents et de hauts fonctionnaires de l'UNESCO et de l'UIT. À cette occasion, il a été souligné qu'il importait de préserver le multilinguisme et de promouvoir la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace, eu égard en particulier à la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace, adoptée par l'UNESCO en 2003.

Améliorer l'efficacité du PIPT et de son Conseil

36. Le Conseil est tenu constamment informé de toutes les activités menées et il est consulté ou prié de statuer sur des questions majeures du bureau. Les délégations permanentes représentées au Conseil intergouvernemental du PIPT sont elles aussi tenues régulièrement informées des faits marquants intéressant le PIPT.

37. La toute première réunion des comités nationaux du PIPT s'est tenue à Moscou les 7 et 8 décembre 2009. Elle était organisée par le Conseil intergouvernemental du PIPT, le Secrétariat de l'UNESCO, le Comité russe du PIPT et son groupe de travail – le Centre de coopération interrégionale des bibliothèques. Étaient présents à cette réunion les chefs et représentants de 17 comités nationaux du PIPT (Allemagne, Autriche, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Fédération de Russie, France, Israël, Jordanie, Lituanie, Nigeria, Philippines, Pologne, Slovaquie et Thaïlande, et également République de Moldova, dont le Comité du PIPT était en cours de création). Une assistance a été apportée en vue de créer de nouveaux comités nationaux du PIPT en 2009-2011, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Europe.

38. Par l'intermédiaire du Ministère de la culture et de l'Agence fédérale pour la presse et les médias, le Gouvernement de la Fédération de Russie a alloué quelque 400 000 dollars des États-Unis, en 2011, au Comité national russe du PIPT et à son groupe de travail – le Centre de coopération interrégionale des bibliothèques – pour organiser des manifestations internationales liées au PIPT et mettre en œuvre d'autres projets dans le cadre de la présidence du PIPT par la Russie. Le Gouvernement chinois a par ailleurs alloué un montant de 40 000 dollars des États-Unis en 2010-2011 au Fonds spécial du PIPT.

39. Une révision des Lignes directrices en vue de la création et du fonctionnement des comités nationaux du Programme Information pour tous a été entreprise pour tenir compte de l'expérience et des meilleures pratiques des comités nationaux du PIPT et de leur diversité. Il a été décidé qu'un comité national devrait exister dans chaque État membre élu au Conseil du PIPT et, lorsque cela n'était pas possible, que l'on veille pour le moins à établir une liste d'experts nationaux dans les domaines prioritaires du PIPT.

40. Un groupe de travail spécial copiloté par l'Autriche et le Brésil a entrepris un nouvel examen d'un projet de proposition tendant à modifier les statuts du PIPT, l'objectif étant de proposer des amendements de nature à contribuer encore à améliorer l'efficacité et l'efficacité du PIPT. Les conclusions de cette étude doivent être présentées à la sixième session du Conseil du PIPT en avril 2012.